

La formation des Assistant(e)s Maternel(le)s

Présentation de la formation

L'accueil de jeunes enfants au domicile des Assistant(e)s Maternel(le)s a cru de manière considérable et les besoins en professionnels sont en constante augmentation. La promotion de l'amélioration de la qualité de l'accueil individuel induite par une loi récente passe par un effort de qualification professionnelle des Assistant(e)s Maternel(le)s où la formation obligatoire prend une place prépondérante pour professionnaliser le service rendu aux familles.

Objectifs

- ✎ Actualiser ses connaissances sur les besoins des jeunes enfants pour favoriser un accueil individuel sécurisant et stimulant nécessaire à leur épanouissement.
- ✎ Acquérir des savoirs liés à l'évolution de la famille et au contexte de l'accueil à
- ✎ Réfléchir à l'accompagnement éducatif proposé aux enfants à travers les différents moments du quotidien.
- ✎ Connaître le cadre législatif particulier qui régit l'exercice quotidien et l'environnement professionnel. Pouvoir identifier sa place particulière d'Assistant(e) Maternel(le), ses droits, obligations, responsabilités et son appartenance à un dispositif général d'accueil de la petite enfance.

Contenus

Le contenu de la formation est en correspondance avec l'unité de formation du CAP petite enfance intitulée « prise en charge de l'enfant à domicile »
Il se compose de différents domaines de formation visant l'acquisition des connaissances et savoirs faire spécifiques à cette profession:

- ✎ Cadre institutionnel de la fonction d'AM
- ✎ Communication et relations professionnelles
- ✎ Connaissance du développement de l'enfant
- ✎ Connaissance et maîtrise de l'activité de l'assistante maternelle

Modalités pédagogiques

- ✎ Apports théoriques à partir des situations exposées
- ✎ Travaux de groupes
- ✎ Analyse de pratique
- ✎ Etude de cas
- ✎ Témoignage professionnel

.....

CONTACT:

ERTS **Formation des Assistant(e)s Maternel(le)s**

2032 rue du Général de Gaulle
BP 125—45160 OLIVET cedex
Tel : 02.38.69.32.43
Fax : 02.38.69.32.44
E mail : petite.enfance@erts-olivet.org

Organisation

Formation obligatoire de 120 heures. Les 60 premières heures sont assurées dans un délai de 6 mois à compter de la demande d'agrément de l'Assistant(e) Maternel(le) et avant tout accueil d'enfant. La durée de formation restante est assurée dans un délai de 2 ans à compter du début de l'accueil du premier enfant par l'Assistant(e) Maternel(le).

Public

Assistant(e) Maternel(le) agréé(e). Les Assistant(e)s Maternel(le)s titulaires d'un DE d'Auxiliaire de Puériculture, CAP Petite Enfance, et tout autre diplôme petite enfance homologué RNCP de niveau III. Sont dispensés de formation les Assistants Familiaux ayant suivi la formation des 120 heures.

Lieu

Formation organisée à l'ERTS ou sur site à la demande des services.

Coût

Le coût sera étudié en fonction des éléments du projet de formation.